

Mairie de Bussy-Albieux
10 place de la mairie
42260 BUSSY-ALBIEUX
tél. : 04.77.24.60.45

Contrat n° du / /

Contrat de location de la petite salle des fêtes

Entre,

La commune de Bussy-Albieux, représentée par son Maire, Monsieur Bernard VIAL ou son représentant légal,

et,

M. ou Mme

Demeurant à

.....

Téléphone :

Désigné ci-après par « l'utilisateur » :

ou

Association.....

représentée par M. ou Mme.....

Qualité.....

Demeurant

à

.....

Téléphone :

Désigné ci-après par « l'utilisateur » :

Date de la manifestation :

Objet de la

manifestation :

.....

Nombre de personnes prévues : personnes

Attestation d'assurance :

Arrhes :

Caution :

L'utilisateur

M. la maire
ou son représentant légal

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA PETITE SALLE DES FÊTES

1 – La location de la petite salle des fêtes est réservée aux habitants de Bussy-Albieux et aux associations de la commune. Elle donne droit d'accès uniquement aux cuisines et aux sanitaires. En aucun cas la grande salle des fêtes ne sera utilisée, hormis comme passage pour rejoindre les sanitaires.

2 – Le contrat de location ne peut être signé avant les 3 mois qui précèdent la date d'utilisation, la location de la grande salle des fêtes étant prioritaire. La location est effective une fois le contrat signé par les deux parties, les arrhes versées et l'attestation d'assurance fournie. Un chèque de caution de 500€ sera demandé.

3 – La capacité d'accueil de la petite salle est de maximum 32 personnes assises ou 50 debout.

4 – Pour la remise des clés, l'utilisateur devra convenir d'un horaire avec les personnes responsables : Dominique Gaumont au 06.76.81.79.92 ou Valérie Poncet au 06.40.72.06.81. Les clés seront déposées à la mairie ou dans sa boîte aux lettres au maximum le lendemain de la location.

5 – Après l'utilisation de la salle, le ménage complet doit être effectué par l'utilisateur. Les tables et les chaises doivent être lavées et remises en place comme trouvées lors de l'arrivée. La cuisine et tous ses équipements doivent être rendus propres et la vaisselle lavée, essuyée et rangée aux emplacements prévus. Les sanitaires doivent être nettoyés (WC, urinoirs, lavabos, miroir) et les poubelles vidées. Tous les sols doivent être balayés et lavés (petite salle, cuisine, sanitaires et hall). Les produits d'entretien ne sont pas fournis.